

LETTRE D'INFORMATION DE L'ASA

Spécial été



Sommaire

Le risque incendie

les règles de stationnement et de circulation

les nouveautés en centre ville

Vie pratique





La prévention du risque incendie !

Les beaux jours arrivent, l'île de Noirmoutier, une fois de plus, va être victime de son succès et le Bois de la Chaise à nouveau être confronté au risque incendie.

Au-delà des moyens dont dispose le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de l'implication et du professionnalisme du Lieutenant Capelle (chef du centre de secours de Noirmoutier) et de ses équipes, **la prévention du risque incendie est l'affaire de tous.**

Rappelons quelques **règles de base** :

- les copropriétaires se doivent de régulièrement **débroussailler leurs parcelles,**
- **les barbecues sont interdits dans le Bois de la Chaise,** cependant il existe une tolérance pour ceux intégrés dans les constructions de maison à condition qu'il n'y ait pas de végétation à proximité. **Les barbecues mobiles alimentés au bois ou au charbon de bois sont à proscrire,**
- les **allées du Bois** doivent être **accessibles aux véhicules de secours** et le stationnement dans les allées limité le plus possible. Les copropriétaires recevant des hôtes sont invités à «héberger » aussi leurs véhicules,

*Soyons vigilant,
c'est l'affaire de
tous !*

- soyons particulièrement **vigilants concernant les mégots jetés** par la fenêtre d'une voiture ou lors d'une promenade, ils sont des bombes à retardement, notre rapidité à composer le 18 pour prévenir les secours est essentielle,
- **les feux d'artifice de particuliers sont strictement interdits,** ils engagent la responsabilité pénale et civile des auteurs en cas d'accident.

Notre mobilisation pour préserver notre Bois est donc essentielle.

Belle et heureuse saison à tous !



Rappelons les règles de stationnement et de circulation dans le bois

C'est à chacun d'être **responsable, respectueux et vigilant à la sécurité**, au respect des règles de bon voisinage et au maintien de la tranquillité dans le bois.

Nous rappelons quelques règles, chaque estivant profitant du bois de la chaise doit savoir que :

- Il est **obligatoire de stationner** les véhicules des propriétaires **dans les propriétés**
- Nous rappelons qu'il est **interdit de stationner dans les allées du bois**, pensons au véhicules d'intervention qui doivent pouvoir tourner et circuler aisément dans le bois à n'importe quelle heure de la journée
- La **circulation et le stationnement des campings-car** sont **interdits** dans le bois de la chaise.



"Zone de rencontre"

- La majeure partie des allées du Bois, publiques ou privées, est désormais classée en « zone de rencontre ». **La vitesse dans le bois de la chaise est de 20km/h.**

Comme dans de nombreux sites, cette qualification donne **la priorité aux piétons**, qui peuvent librement circuler sur la chaussée, et **aux modes de déplacement doux** (véhicule non motorisé). Respectons cette zone pour le bien-être des piétons et des cyclistes.

Le **stationnement est interdit** dans cette zone 20, hors emplacements matérialisés.

De plus, **de nombreux enfants circulent** dans le bois, restons vigilants.



Le stationnement évolue depuis le 19 mai à Noirmoutier

Le stationnement est gratuit en centre-ville :

- la première demi-heure de stationnement est gratuite
- sur le parking de l'Étier du moulin en entrée de ville

Les dates de stationnement payant :

Du 19 mai au 30 septembre 2021 : stationnement **payant de 9h à 19h** en centre-ville et plage des Dames sauf sur le parking de l'Étier du moulin en entrée de ville qui reste gratuit.

Du 1er juillet au 31 août 2021 : stationnement payant de 9h à 19h à l'Herbaudière.

Le **stationnement de courte durée** se fait à l'horodateur ou par l'appli PAYBYPHONE

Une nouveauté le **stationnement prolongé avec des abonnements** possibles, toutes les explications en cliquant ICI



Le stationnement payant à Noirmoutier-en-l'Île

→ Saison 2021



TARIFS

	Herbaudière	Centre-ville et Plage des Dames
30min	gratuit	gratuit
1h	0,50€	2€
2h	2€	4€
3h	4€	6€
5h	8€	10€
7h	16€	16€
10h	30€	30€

Ticket obligatoire, même pour bénéficier de la demi-heure gratuite



Les places de stationnement Handicap sont GRATUITES. L'occupation est limitée à maximum 48H pour favoriser la rotation des véhicules.

PLACES DE STATIONNEMENT

Zone	nombre de places
CENTRE-VILLE DE NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE	
Place de la République	240
Place d'Armes	120
Rue de l'église	25
Rue de la gare et parking	21
Parvis Est de l'espace Dr. Hubert-Poignant	22
Place de la Prée au Duc	120
HERBAUDIÈRE	
Rue Marie Lemonnier - côté sud	42
Parking municipal rue de la Pointe	78
PLAGE DES DAMES	
Avenue Georges-Clemenceau	26

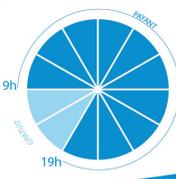
ABONNEMENTS

ABONNEMENTS	Herbaudière	Centre-ville et plage des Dames
saison <small>sous justificatif de domicile</small>	110€ du 1/07 au 31/08	240€ du 19/05 au 30/09
la semaine	40€	40€
le mois	90€	90€
Nouveau Pro santé	Gratuit <small>Réservé aux personnels de santé (médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, aides-soignants), les professionnels de l'aide à domicile. Abonnement délivré sur présentation d'une carte professionnelle et durant l'exercice des fonctions.</small>	

ABONNEMENT EN LIGNE
sur www.prestopark.com

HORAIRES

7 jours / 7



SANCTIONS

30€

Le forfait de post stationnement (FPS) s'élève à 30€. Le FPS minoré est de 25€ si le paiement est effectué sous 24h.

INFOS PRATIQUES

LES JOURS DE COLLECTE



Télécharger le calendrier en cliquant sur le lien ci-dessous :
<https://urlr.me/7BgYq>

Le calendrier est aussi disponible à la Communauté de Communes et dans les 4 mairies de l'île

HORAIRES DE MARÉES



Télécharger le calendrier en cliquant sur le lien ci-dessous :
<http://maree.info/120/calendrier>

NOTEZ DANS VOS AGENDAS !

L'assemblée générale aura lieu

le 6 aout 2021

le lieu reste à définir en fonction des contraintes sanitaires

